

# SECTION 21

## Système Terre : enveloppes superficielles

### **Recrutement et avancement des chercheurs et chercheuses :**

La section travaille à partir des documents fournis par les chercheuses et chercheurs évalués ou les personnes candidates à un avancement (CRCN vers CRHC ; DR2 vers DR1 ; DR1 vers DRCE1, DRCE1 vers DRCE2) ou à un concours (recrutement CRCN ou DR2).

#### *Quelques recommandations pour la constitution de ces documents*

Ces documents doivent être le plus informatif possible tout en restant concis. La section recommande que le dossier (candidature, avancement, évaluation) soit écrit de manière à ce qu'il puisse être lu par des scientifiques non spécialistes du domaine, et que la première page contienne quelques mots-clés résumant les thématiques scientifiques concernées.

Le dossier doit permettre d'apprécier la qualité et l'originalité des travaux et d'évaluer la reconnaissance nationale et internationale. Toute information jugée pertinente, qu'elle soit quantitative ou qualitative, sur la portée des travaux ou sur les activités autres que la stricte activité de recherche (par exemple, gestion et valorisation scientifiques, enseignement, formation, transferts technologiques, distinctions...) doit être fournie de manière précise à la section dans le dossier.

La section recommande de préciser les noms des étudiantes et étudiants (PhD, Master) et des post-docs encadrés pendant la période de référence (en précisant les pourcentages de co-encadrements). Les publications réalisées dans ce cadre pourront être valorisées en mettant en valeur, par un code couleur par exemple, les noms des personnes encadrées dans la liste des auteurs et autrices.

Les projets mis en valeur dans le dossier pourront être précisés avec le rôle endossé (PI, co-PI, participation), le montant et durée, les partenaires impliqués. De même pour les tâches collectives et communautaires, les rôles assumés devront être explicités.

Pour les dossiers de candidature à un avancement, une attention particulière devra être portée au respect de la période de référence : l'accent doit être mis sur les avancées depuis le concours ou la dernière promotion.

Pour la longueur des dossiers, la section recommande de viser typiquement :

- une vingtaine de pages (30 max) pour les concours (rapport d'activité + projet)
- une douzaine de pages (20 max) pour les évaluations à mi-vague (rapport d'activité seulement)
- une quinzaine de pages (25 max) pour les évaluations à vague (rapport d'activité + projet) et les dossiers d'avancement

Les personnes candidates peuvent mentionner dans leur dossier, si elles l'estiment nécessaires, les contraintes susceptibles d'avoir eu un impact sur leur activité professionnelle.

## Concours

Sans être pleinement exhaustifs, hiérarchisés et strictement cumulatifs, la section effectue son évaluation sur la base des critères suivants :

### Concours CRCN

- Qualité des travaux scientifiques
- Enjeux scientifiques et originalité du projet proposé
- Capacité de la personne candidate à mettre en œuvre son projet
- Capacité d'autonomie et à travailler en équipe
- Capacité d'insertion dans le paysage national et international
- Animation scientifique de la recherche

Pourront également être pris en compte des critères tels que : capacité à faire émerger des nouveaux projets, activités de formation/encadrement, mobilité géographique, mobilité thématique, participation aux enseignements, développement technologique (instrumental ou numérique), ou encore des activités de valorisation sociétale, de diffusion des connaissances, de science ouverte, ou de science participative.

L'application de ces critères sera pondérée selon l'activité de recherche des personnes candidates (c'est-à-dire, s'il s'agit principalement des travaux de thèse ou d'un parcours postdoctoral d'une ampleur plus importante).

### Concours DR

**En complément des critères utilisés pour les concours CRCN**, la section examine également pour les concours DR les critères suivants :

- Apports fondamentaux aux disciplines relevant de la section 21
- Rayonnement international
- Encadrement de jeunes chercheurs et chercheuses, direction principale de thèses (en précisant le % effectif d'encadrement), enseignement
- Capacité à définir et à diriger des orientations de recherche à l'échelle de la communauté : émergence de nouvelles questions scientifiques, initiation de recherches et/ou de programmes collaboratifs, stratégie de développement d'outils (instruments, codes numériques, bases de données)
- Activités collectives au service de la recherche : responsabilités fonctionnelles (équipements, équipes, laboratoire, observatoire...), animation, évaluation
- Valorisation sociétale, diffusion des connaissances, science ouverte, science participative
- Interaction avec l'industrie, dépôt de brevets

Pour les concours, les lettres de recommandation ne seront pas prises en considération.

## Évaluation périodique et avancement de grade

L'évaluation des chercheurs et chercheuses au cours de leur carrière et lors de leurs demandes d'avancement se fait en mesurant leur activité selon les critères de recrutement détaillés au-dessus. Une personne nouvellement recrutée devra mener des activités en adéquation avec le projet soumis au moment du recrutement. Un chercheur ou une chercheuse devra veiller à commencer à mettre en place des activités relevant du niveau supérieur (grade ou corps) pour faciliter son avancement.

Pour l'évaluation des DR1 et DRCE et lors de l'examen des dossiers d'avancement DR2-DR1, puis DR1-DRCE, en plus de l'activité scientifique, un poids de plus en plus important sera attribué aux critères concernant les prises de responsabilités fonctionnelles (direction d'unité, d'instances nationales ou internationales).

Pour les évaluations à vague et mi vague l'activité doit concerner exclusivement la période de référence. Pour les dossiers d'avancement, l'accent doit être mis sur les avancées depuis le concours ou la dernière promotion.